9e Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales (30 mars au 3 avril 2015)

Publié le 13/02/2015

Du 30 mars au 3 avril prochain, les notaires organisent tous les jours à Paris (Place du Châtelet) et dans plusieurs villes de France, la 9e Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales pour présenter et promouvoir ce mode de vente.

Du 30 mars au 3 avril prochain, les notaires organisent tous les jours à Paris (Place du Châtelet) et dans plusieurs villes de France, la 9e Semaine Nationale des Ventes aux Enchères Notariales pour présenter et promouvoir ce mode de vente.

Tous les biens immobiliers proposés à la vente à Paris pendant cette semaine seront **consultables en ligne en cliquant-ici**.

CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LE PROGRAMME COMPLET DE LA SEMAINE NATIONALE DES VENTES AUX ENCHERES NOTARIALES 2015

CLIQUEZ ICI POUR TÉLÉCHARGER LE PROGRAMME DES BIENS VENDUS EN PROVINCE DURANT LA SEMAINE NATIONALE DES VENTES AUX ENCHERES NOTARIALES 2015

Toute personne peut assister aux séances de vente qui sont publiques (à la Chambre des Notaires de Paris, 12 avenue Victoria – Paris 1er), sous réserve du nombre de places disponibles.

Les ventes aux enchères des notaires permettent de vendre ou d'acheter tous types de biens immobiliers (appartements, maisons, terrains à construire, propriétés, immeubles entiers, parkings, caves…). Elles garantissent au vendeur et à l’acquéreur la rapidité, la transparence, le prix du marché et la sécurité.

Pourquoi la vente aux enchères est-elle un mode de vente rapide ?

2 à 3 mois suffisent pour mener à bien une vente aux enchères. L'acte de vente est entièrement préparé sans attendre de connaître l'acquéreur.

La vente est réalisée le jour de l'adjudication sous réserve des conditions suspensives figurant au

cahier des charges . Le vendeur, en relation avec son notaire, organise la vente à la date qui lui convient. Il perçoit ensuite son prix dans les 45 jours suivant la vente. L'acquéreur peut entrer en possession de son bien dès le paiement du prix.

Pourquoi les ventes aux enchères par les notaires sont-elle un mode de vente transparent ?

Publiques et accessibles à tous, précédées d'une large campagne de publicité, ces ventes aux enchères sont reconnues comme la méthode de vente immobilière la plus transparente. Toute personne présente dans la salle d'adjudication a connaissance de l'offre précédente puis de la dernière offre. L'adjudication est faite au dernier et meilleur enchérisseur.

Quel niveau de prix dans les ventes aux enchères par les notaires ?

Dans une vente aux enchères, le prix de vente est le résultat de la confrontation des candidats acquéreurs présents lors de la vente. Le prix ainsi obtenu est donc le prix réel du marché au jour de la vente.

Pourquoi les ventes aux enchères sont-elles des ventes sûres ?

Les ventes aux enchères notariales sont menées et contrôlées par les notaires. Préalablement à la vente, le vendeur, conseillé par son notaire, fixe les conditions de sa vente dans le cahier des charges . Mis à disposition des personnes intéressées 3 semaines avant la vente, le cahier des charges prévoit les conditions d’information de l'acquéreur. L'acquéreur est maître de la limite qu'il entend s'imposer et donc du prix qu'il entend payer. Le vendeur peut fixer un prix de réserve en dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

A NOTER : des ventes aux enchères sont organisées tous les mardis après-midi, à la Chambre des Notaires de Paris. **Programmes détaillés des ventes et description et visite virtuelle des biens en cliquant ici**.